



## **Installation du Conseil des anciens**

Lundi 12 novembre, la Ville de Trappes a accueilli en l'Hôtel de ville les membres du Conseil des anciens.

Véritable territoire de démocratie participative, la Ville de Trappes œuvre depuis 2002 à la mise en place d'une politique locale visant à valoriser l'expertise d'usage de ses habitants. Résolument engagée dans une démarche de promotion de la vie démocratique et associative sur son territoire, la Commune souhaite, via le Conseil des Anciens, s'appuyer sur l'expérience et les compétences de ses aînés dans l'objectif de les associer à la conduite des affaires publiques et de les intégrer pleinement à la vie de la Cité.

### **Les membres du conseil des anciens de la ville de Trappes**

Henriette ABDALLAHI  
Aïcha ABOUHILAL  
Jean BARIAC  
Marie-Hélène BEJON  
Rahma BEN MEBAREK  
Chantal BLAND  
Abderrahmane BOUKRIM  
Marie-José CHAVANAT

Bernard CHAVANAT  
Abdoulaye CISSOKO  
Chantal COS DUPONT  
Josette DEMAGNY  
Hapsatou DEME  
Thiémoko DIAKITE  
Kikouta DIALLO  
Mamadou DIALLO  
Christian ETIENNE  
Jacqueline GIGOT  
Etienne GOGO  
Annie GREGOIRE  
Agnes GRUMIAUX LEFRANCOIS  
Danielle HABIGAND  
Renée HAMARD  
Anne HERY  
Françoise LACHARTRE  
Andrée LAJUDIE  
Fabienne LE BLAN  
Laure LEBLOND  
Philippe LEBLOND  
Christiane LEBOUQC  
Dominique LOIZILLON  
Etienne LUMVUEMBA  
Francine MACE  
Bernadette MORENO  
Martine MOUNOURY  
Annie PAPOT  
Didier PARMENTIER  
Henry POIRIER  
Henri POUILLOT  
Gislaine POULAIN  
Halima RAOUD  
André RATABOUIL  
Michel RICHER  
Bernard ROCHIN  
Jean-Yves ROLLET  
André SALOMEZ  
Thierry SANQUER  
Mariama SY

Bouzian TAHERRE  
Epiphane TAOCHY  
Théodore TATHYS  
Samba THIAM

E





Mise à jour  
25/02/2022  
Infos pratiques

### **Le Conseil des anciens peut intervenir :**

- À la demande du Maire ou de son représentant par lettre de mission
- À la demande de l'assemblée plénière du Conseil des Anciens, et en accord avec le Maire ou son représentant, pour se saisir d'un projet ou d'un dossier municipal spécifique
- Pour la mise en place d'une action citoyenne ou d'un micro-projet d'intérêt commun sans qu'aucun budget propre ne lui soit octroyé

Le mandat de chaque conseiller est fixé à 4 ans, les membres du Conseil des Anciens sont renouvelés par moitié tous les 2 ans. À titre dérogatoire, lors du premier renouvellement, le mandat de la moitié des membres du Conseil des Anciens est interrompu au bout de 2 ans. Les membres concernés sont désignés par tirage au sort.

Document(s)

[Charte de fonctionnement du Conseil des anciens 2019](#)

Contact

Pôle vie démocratique et associative

Ancienne Mairie

1, avenue Carnot

Rens. : 01 30 69 19 53

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)



Seniors

## [Repas des seniors](#)